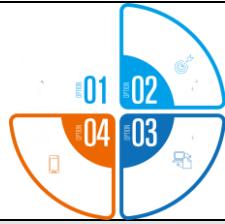


FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE (F.C.O.)

TRANSPORT DE MARCHANDISES



OBJECTIFS	PUBLIC	PRÉ-REQUIS
<ul style="list-style-type: none"> - Être capable d'effectuer un acte de Transport de Marchandises dans le cadre professionnel ou dans le cadre associatif, dans le respect de la sécurité et de la réglementation professionnelle en assurant un service de qualité à l'aide d'un véhicule affecté au transport de marchandises de plus de 3,5 T de PTAC (Poids Total Autorisé en Charge). 	Toute personne ayant une qualification initiale de conducteur de transport de marchandises, souhaitant exercer une activité de transport de Marchandises dans un cadre professionnel (compte d'autrui ou compte propre, salarié ou indépendant), quels que soient leurs secteurs d'activité, ou dans le cadre associatif,	<ul style="list-style-type: none"> Être titulaire du permis C ou CE ou C1 ou C1E en cours de validité, Être titulaire d'une CQC (Carte de Qualification de Conducteur) ou d'un titre ou diplôme figurant à l'arrêté du 26 février 2018 admis en équivalence au titre de la qualification initiale des conducteurs,

NOMBRE DE PARTICIPANTS : En fonction du nombre et du type de catégories

CONTENU DE L'ACTION DE FORMATION

THÉORIE	PRATIQUE
<p>1. Le conducteur et son chariot</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rôle et responsabilité du cariste. - Rôle du personnel d'encadrement. - Différents types de chariots et accessoires. <p>2. Utilisation du chariot</p> <ul style="list-style-type: none"> - Équipements de protection individuelle. - Dispositifs de sécurité du chariot. - Règles et principes d'utilisation. - Réglementation (recommandation R489). - Estimation des charges, adéquation, plaque de charge. 	<ul style="list-style-type: none"> - Prise de poste. - Conduite sur parcours balisés en marche avant et arrière. - Évolution suivant des parcours définis avec difficulté croissante. - Manutentions spéciales avec charges diverses : <ul style="list-style-type: none"> • Gerbage et dégerbage. • Gestes de commandement. - Fin de poste. <p style="text-align: center;">Le port des E.P.I.est obligatoire</p>

DURÉE	LIEU	ÉVALUATION DES CONNAISSANCES
- 4 heures (1/2 jour)	<ul style="list-style-type: none"> - En centre. - En entreprise. 	Tests CACES® : voir programme

PÉDAGOGIE

La formation est dispensée par un animateur compétent et qualifié. Elle est réalisée à l'aide de support formateur (support informatique, documentation de fabricants...) et de support stagiaire.

Les exercices pratiques sont réalisés avec chariots élévateurs électriques et thermiques.

Pour le stage en entreprise :

- La partie théorique se déroulera : dans une salle de formation équipée et adaptée (tableau blanc, vidéo projecteur, écran...).
- La partie pratique se déroulera : selon convention de mise à disposition

VALIDATION DES ACQUIS	ÉQUIPEMENTS À PRÉVOIR
Préparer le programme test CACES®	<ul style="list-style-type: none"> - E.P.I. nécessaires pour la partie pratique (tenue de travail, chaussures de sécurité, gants de manutention...). - Une pièce et une photo d'identité.